

Vous travaillez dans le Commerce alimentaire ?

Votre salaire va bientôt augmenter !

De combien va augmenter votre salaire ?

En raison de l'application de l'indexation, votre salaire de janvier 2016 va augmenter de 0,43%, par rapport à votre salaire de décembre 2015.

Pourquoi mon salaire augmente ? Il y a pourtant un saut d'index ?

Pour le moment, il y a effectivement un saut d'index. Toutefois, celui-ci a été appliqué durant l'année 2015. Le calcul de l'index pour le Commerce alimentaire court de décembre 2014 à décembre 2015. C'est pourquoi, en 2016, vous avez encore droit à une application partielle de l'index, à savoir 0,43%.

Votre Liberté Votre Voix

